

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 999

présenté par

M. Patrier-Leitus, M. Fait, M. Laronneur, M. Gernigon, M. Sorre, M. Sitzenstuhl, Mme Riotton, Mme Babault, M. Vuibert, M. Benoit, M. Ardouin, M. Abad et M. Izard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, après le mot :

« concerné »,

insérer les mots :

« des représentants territoriaux des ordres professionnels en santé, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les sept Ordres professionnels en santé sont les organismes représentant auprès des pouvoirs publics et assurant la régulation de l'ensemble des professions qui sont de leur ressort (à savoir médecins, sages-femmes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, et pédicures-podologues).

Le présent amendement propose d'inclure leurs représentants au sein des Conseils territoriaux de santé.